



CONTRIBUTION AU DÉBAT

« SERVICE NATIONAL UNIVERSEL »

DECEMBRE 2017

Dans sa « lettre à la jeunesse »¹, le futur Président de la République, Emmanuel Macron, exprimait le souhait d'une « jeunesse engagée » et s'engageait à « pérenniser le service civique, en gardant ses fondamentaux, afin qu'il soit accessible à tous les jeunes » ainsi qu'à créer un « service national obligatoire (qui) durera un mois et s'adressera aux jeunes femmes et jeunes hommes aptes dans les trois ans suivant leur dix-huitième anniversaire ».

Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 4 juillet dernier, le Premier ministre a confirmé l'objectif du Gouvernement de « mettre en place un nouveau service national » et indiqué que « la réflexion sur les formes qu'il prendra sera conduite avant la fin de l'année 2017 ».

Le Gouvernement a lancé début septembre une mission inter-inspections à ce sujet et installe actuellement un comité d'experts pour étudier les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce nouvel élément du service national universel.

Le Cnajep a décidé, vu l'importance du sujet pour l'ensemble des jeunes (600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année), de contribuer au débat. Le groupe d'appui Engagements du Cnajep s'est réuni à plusieurs reprises avec la Commission Politique jeunesse également.

¹ Lettre ouverte à la jeunesse – 18 avril 2017.



Le sens du projet

Depuis la réforme du service national en 1997, le service national est universel (il concerne les femmes comme les hommes), comporte des obligations (pour les personnes de nationalité française) et des volontariats, ouverts à d'autres nationalités, dont le service civique depuis 2010². Il serait dommageable de discuter des modalités d'une nouvelle obligation de service national sans partir du sens même de ce projet. Or, malgré les différentes expressions politiques, il demeure difficile de lire les objectifs de ce futur service national universel.

S'il s'agit d'un projet de défense nationale organisé et encadré par les militaires, les membres du Cnajep n'y souscrivent pas. Pour nous cette optique ne résoudrait pas les enjeux de défense et stigmatiserait la jeunesse. Par ailleurs, les jeunes eux-mêmes ne veulent pas d'un service militaire obligatoire.

S'il s'agit d'un projet de citoyenneté, d'engagement, de mixité sociale, les membres du Cnajep interrogent la pertinence de ce projet. Il existe déjà, au côté du bénévolat associatif, une grande variété de dispositifs de nature différente : des temps d'information et de formation comme l'enseignement civique et l'éducation à la défense pendant la scolarité ou la JDC ; des cadres de volontariat, notamment ceux reconnus comme forme de service civique ; des réserves, militaires, citoyennes ou civique ; ainsi que des dispositifs d'insertion -qui posent la question de la mixité sociale comme les Ecoles de la Deuxième chance, les EPIDE, le service militaire adapté ou volontaire....

Aussi, nous peinons à voir ce que ce projet ajoutera. Ne faut-il pas développer et améliorer l'existant ? et notamment les dispositifs très inclusifs (nationalités, niveaux de formation, ...).

Le Cnajep défend le développement et la reconnaissance des différentes formes d'engagement, pour toutes et tous, tout au long de la vie, et soutient que, pour que l'engagement garde ses valeurs fortes, il doit rester libre et volontaire, préservé de toute obligation.³

² Article L111-1 et L111-2 du Code du service national « Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel. Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. Il comporte aussi un service civique et d'autres formes de volontariat. »

³ Positionnement du Cnajep validé en APM du 16 octobre 2017 : Le Cnajep s'engage pour la diversité des engagements. http://www.cnajep.asso.fr/doc/POSITIONNEMENT_Cnajep-ENGAGEMENTS_oct2017.pdf



Ce que nous pourrions souhaiter

Le Cnajep considère :

- L'importance de permettre à tous les jeunes d'avoir des opportunités d'engagement significatives dans leur parcours.
- L'utilité d'organiser un temps de « détection » pour faire un état de la jeunesse : santé, illettrisme, ...
- L'intérêt d'organiser un temps commun d'information pour un égal accès aux droits et aux engagements.

Partant de ces considérations, il pourrait être pertinent de transformer la JDC en semaine ou mois civique.

Ce temps devrait alors être sorti du giron du ministère des armées et être co-organisé en inter ministérialité. Il faudrait selon nous trouver un nom original pour ce nouveau temps du service national universel, un nom qui ne renvoie pas à l'ancien service militaire ; un nom qui dise sa dimension éducative et civique (et non de « service » à rendre). En complémentarité avec l'éducation civique et l'éducation à la défense dans le parcours scolaire, ce temps pourrait comprendre des « blocs ».

L'un autour de connaissances : grands principes de la République, accès aux droits sociaux, connaissances premières sur le droit français, ...

L'un autour de formations : premiers secours, code de la route, ...

L'un autour de l'engagement : découvrir les modalités d'engagement.

La détection de l'illettrisme, un bilan de santé, et une orientation vers une prise en charge adaptée aux difficultés décelées s'intégrerait à ces différents blocs ⁴

Ces différents temps ne doivent pas se réaliser de façon descendante, mais au contraire se penser de façon active et participative. Les Associations de jeunesse et d'éducation populaire sont particulièrement expertes pour proposer des méthodes actives qui fassent de ce projet un temps dynamique, attractif et constructif pour les jeunes. Et si ce temps devenait un moment attendu par les jeunes et non une corvée ?

⁴ Ces propositions s'appuient sur les contributions formulées par nos organisations membres notamment celle de la FAGE et des SGDF.



Cohérence éducative et politique globale de jeunesse

Ce projet de « futur SNU » ne doit pas faire oublier que les jeunes méritent une politique de jeunesse transversale et ambitieuse qui réponde à leurs besoins et les considère comme une richesse et non un problème à résoudre. Il doit être utile aux jeunes et doit affirmer la confiance et l'intérêt portés à la jeunesse. Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence éducative qui ne prend pas les jeunes à un instant T mais sait regarder leurs parcours vers l'émancipation.

Des questions et des points de vigilance

La question de l'obligation : les membres du Cnajep considèrent que ce temps ainsi posé pourrait alors être utile à toutes et à tous. La question de l'obligation renvoie au contenu : pourquoi vouloir y échapper si ce temps est jugé utile et pertinent par les jeunes ?

La question de l'internat : les membres du Cnajep sont partagés sur ce point. Les partisans de l'internat insistent sur l'utilité des temps communs informels (repas, soirée, ...) qui peuvent à la fois participer au caractère convivial tout en étant des temps éducatifs.

La question du pilotage du projet : quelle méthode de travail pour que ce projet soit tout à fait interministériel ?

La question du coût : si sont levées les questions de coût des transports, d'hébergement pour tous les jeunes, ce projet est-il le plus pertinent pour répondre aux enjeux énoncés par le Président ?

Les points de vigilance :

- Pour les membres du Cnajep ce projet ne peut pas reposer sur le service civique ou d'autres formes d'engagement volontaire, mais il doit être un lieu d'information sur la diversité des engagements possibles. Le service civique quant à lui relève de l'engagement volontaire. Il doit pouvoir se développer avec une attention particulière faite à la qualité des missions, à la qualité des formations et de l'accueil.
- Pour les membres du Cnajep, un tel projet doit être l'occasion de mobiliser les réseaux associatifs dans leur diversité d'initiatives possibles et ce, dans une logique de mise en coopération.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr